



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT



Arrêté n° 2026-04/CM

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE  
FONCTION A MONSIEUR Ruddy CARRIERE, 4<sup>e</sup> ADJOINT**

Le Maire de la Commune de VIEUX-FORT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20 et L.2122-23-1 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-06 portant sur l'élection des adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal du Conseil municipal d'installation en date du 22 mars 2026 ;

**Considérant** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints ;

**Considérant** la nécessité d'assurer une bonne administration communale et une répartition efficace des attributions municipales ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – A compter du 31 mars 2026, délégation de fonction est donnée à Monsieur CARRIERE Ruddy 4<sup>e</sup> adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions dans les domaines suivants :

- Travaux
- Urbanisme
- Environnement
- Développement durable

**ARTICLE 2** – Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

**Publié et notifié à l'intéressé**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à *VIEUX-FORT*, le 31 mars 2026

Le Maire



Rolland PLANTIER

Notifié le **15 AVR. 2026**  
Signature de l'intéressé